

CATALOGUE DE FORMATION

Ce catalogue de formations vous présente les bilans de compétences et les formations.



Grace NEGUI-VERGNE

Tél : 06.47.38.99.18 – mail : gracenegui@gmail.com

Numéro de déclaration d'activité : 75331329433

N° Siret : 85194681400031

70 avenue Lakanal – 33110 Le Bouscat

V1 06/2024

EDITO



La consultante en évolution professionnelle : La consultante est Grace NEGUI-VERGNE, gérante de l'entreprise et organisme de formation Grace NEGUI-VERGNE (certifiée Qualiopi). Grace a étudié le droit à l'université de Bordeaux IV où elle a obtenu en 2010 un Master 2 en Droit du travail. Pendant 9 ans, elle a occupé plusieurs postes dans les ressources humaines (recrutement, mobilité internationale, paye...) en France et à l'étranger (Londres, Bruxelles et Luxembourg). Cette voie ne l'épanouissait plus à 100% mais elle a poursuivi sans trop se poser de questions.

C'est en affrontant des défis qui ont dépassé ses compétences qu'elle a pris conscience de sa fascination pour la compréhension humaine et l'amélioration de l'environnement qui l'entoure. En 2018, elle a décidé de se reconverter en devenant coach professionnelle et d'être enfin en conformité avec ses aspirations. Pour cela, elle a suivi une formation certifiante en coaching reconnue par l'État (RNCP Niveau 7). Site internet : <https://www.gracecoaching.fr/>

Épanouissement par la Découverte de Soi

Le développement personnel m'a ouvert les yeux sur mon véritable moteur : aider les autres à se connaître, à comprendre leurs forces et leurs faiblesses, et à trouver leur propre chemin. Bien que l'idée de devenir coach en développement personnel soit née, des peurs et des obstacles m'ont éloignée de ce rêve, me ramenant à la vie active pendant 9 ans.

Au cours de cette période, j'ai occupé des postes enrichissants.

EDITO

C'est alors que j'ai découvert mon aptitude naturelle à l'écoute attentive, à la bienveillance et à l'assistance dans la recherche de solutions. J'avais à cœur d'aider les collaborateurs à découvrir leur profil personnel, développant ainsi une expertise précieuse. Le moment était venu de prêter attention à ma voix intérieure, de prendre mon destin en main et de réaliser mes aspirations profondes. J'ai donc intégré une école de coaching, obtenu la certification RNCP, suivi une formation sur le bilan de compétences, et entrepris de créer mon propre organisme de formation certifié Qualiopi pour garantir des formations et des services de haute qualité.

Explorez Votre Potentiel

Ce parcours jalonné d'épreuves et de formations m'a préparée à guider au mieux ceux et celles qui aspirent à une meilleure connaissance de soi, à une communication améliorée avec les autres, et à la découverte d'une voie qui leur est authentique. Ma méthode associe harmonieusement théorie et pratique pour une mise en application immédiate des enseignements.

Les valeurs qui guident chacune de mes interactions et formations sont la bienveillance, la transparence, le partage et l'efficacité. Mon approche intègre les meilleures techniques de coaching pour révéler les potentiels, construire une vision claire et sécuriser des projets professionnels.

BILAN DE COMPETENCE

Ensemble pour un Avenir Épanoui

Si vous aussi, comme moi, avez ressenti la confusion, le doute, les peurs et les blocages, sachez que Grace NEGUI-VERGNE est là pour vous accompagner.

Forte de mes compétences théoriques et pratiques, ainsi que de mon propre développement personnel, je suis prête à vous aider à surmonter les défis humains, que vous soyez une entreprise ou un particulier.

Chez Grace NEGUI-VERGNE, l'inclusion est essentielle. Les personnes en situation de handicap sont chaleureusement accueillies. Pour garantir la meilleure expérience possible, nous vous invitons à me contacter en amont de la formation au 06 47 38 99 18, afin que je puisse adapter l'accueil et les conditions à vos besoins spécifiques.

Public ciblé : Tout type de public souhaitant faire le point sur son parcours, à un moment clé de sa vie professionnelle et/ou travailler son avenir professionnel (reconversion, évolution, création d'entreprise, recherche d'emploi, formation, VAE, etc.).

Bilan de compétences :

Chacun d'entre nous a un jour cherché à définir sa véritable voie, à trouver un métier qui va au-delà du simple emploi, une mission de vie où l'on se sente utile et comblé. C'est cette quête profonde qui a guidé mon parcours et m'a conduit à créer Grace NEGUI-VERGNE. Nos bilans de compétences s'inscrivent dans une volonté de faire évoluer les personnes et de les accompagner dans leur transition de vie. Notre organisme de formation propose des bilans de compétence avec une méthode unique, dans le sens où nos bilans ne ressemblent pas à ce qui se fait sur le marché.

BILAN DE COMPETENCE

Il existe 2 formules pour les bilans de compétences :

→ Formule 16h00

→ Formule 24h00

Lieux : Les bilans de compétences peuvent être dispensés à distance à partir d'un outil de visioconférence précédemment sélectionné ensemble (Google Meet ou Zoom). Le bilan de compétence peut avoir lieu directement au cabinet de Grace NEGUI-VERGNE situé proche de l'hôpital Suburbain au Bouscat (33110) ou dans le centre de Bordeaux (33000). Chez Grace NEGUI-VERGNE, l'inclusion est essentielle.

Accessibilité aux personnes en situation de Handicap

Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour permettre l'accessibilité de nos offres, en fonction des besoins et compte tenu des difficultés particulières liées au handicap des personnes concernées. Après un premier contact par mail à gracenegui@gmail.com, la proposition peut éventuellement être adaptée à vos besoins et attentes, tout en respectant la loi sur le Bilan de Compétences. En cas d'impossibilité, nous saurons vous orienter vers des prestataires spécialisés. Contactez-moi pour plus d'informations au 06.47.38.99.18.

Prérequis et délai d'accès

Le bilan de compétences requiert de la disponibilité et un engagement volontaire et motivé dans la démarche. Disposer des outils et matériels nécessaires à une formation à distance et savoir les utiliser. Un délai d'accès de 15 jours minimum est nécessaire.

BILAN DE COMPETENCE

Le déroulement

Le déroulement du bilan de compétences suit les trois phases réglementaires prévues par l'article R.6313-4 du Code du travail. La durée de ces différentes phases dépend de la formule de bilan de compétences choisie par le(a) bénéficiaire.

1. Phase préliminaire :

Analyse de la demande du (de la) bénéficiaire,
Détermination du format le plus adapté à la situation et au besoin,
Définition conjointe des modalités de déroulement du bilan.

2. Phase d'exploration :

a) Bilan personnel et tests d'orientation et de personnalité :

- Analyse du parcours personnel et professionnel,
- Exploration des valeurs, centres d'intérêts, motivations et personnalité,
- Réflexion autour des équilibres de vie.

b) Analyse métier /marché et recherches documentaires :

- Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles,
- Analyse des compétences : savoirs, savoir-faire et savoir-être,
- Identification des « possibles », définition du projet et du plan d'action.

Cette phase a pour objectif de permettre au (à la) bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

BILAN DE COMPETENCE

3. Phase de conclusions :

- a) Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- b) Recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- c) Définition des modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi. À l'issue du bilan de compétences un entretien de suivi (physique ou téléphonique) à 6 mois sera proposé au (à la) bénéficiaire.

Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats du bilan de compétences

Feuilles d'émargement signées par le stagiaire. Mise à disposition de carnet de bord pour chaque séance et remise d'une synthèse à la fin du bilan de compétences. Grille d'évaluation "questionnaire satisfaction à chaud".

Les plus de cette formation

Une approche du bilan de compétences, ciblée sur vos besoins réels et donc sur mesure ;

L'utilisation d'outils vraiment pertinents et efficaces : nous pouvons vous transmettre les coordonnées de personnes coachées si vous souhaitez vérifier l'efficacité de nos méthodes et outils

Un accompagnement à vos côtés jusqu'à la mise en œuvre du projet et ce, avec tout notre professionnalisme et notre bienveillance.

BILAN DE COMPETENCE

Résultats attendus

- Meilleure connaissance de soi, de ses points forts et de ses points d'effort, des limites de sa zone de confort, de ses envies, de ses besoins etc ;
- Des objectifs professionnels clarifiés au regard de la définition de vos valeurs et attentes dans votre vie professionnelle ;
- La synthèse détaillée du bilan et tous les outils et documents qui vous seront remis
- Un carnet de bord conservant et capitalisant tous vos acquis ;
- Du temps rien que pour vous, pour définir vos priorités de vie et la place de votre job dans votre vie familiale et sociale ;
- Un plan d'action raisonnable et pertinent pour être acteur et responsable de votre vie professionnelle.

Suivi

- Plan d'action individuel
- Évaluation de satisfaction
- Évaluation de l'intervention à froid (selon modalités prévues par l'entreprise)
- Attestation de réalisation
- Dans les 6 mois, un entretien est fixé pour vérifier que les actions retenues ont produit les effets escomptés



CONTACT

Mail : gracenegui@gmail.com

Téléphone : 06 47 38 99 18

TAUX DE PERFORMANCE (au 31/12/2024)

Taux de satisfaction globale : 100%

Nombre de bénéficiaires : 1

(Mise à jour au 01/06/24)

BILAN DE COMPÉTENCES

FORMULE 16H00 ET
FORMULE 24H00



OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le bilan de compétences vous permet de faire le point sur votre parcours en analysant vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes, vos motivations et vos aspirations afin de définir un projet professionnel réaliste et réalisable ainsi qu'un plan d'action pour le concrétiser.



OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Le bilan de compétences est une démarche volontaire pour :

- Être acteur de son devenir professionnel
- Réfléchir à une stratégie de carrière
- Explorer une nouvelle orientation professionnelle
- Préparer un projet de reconversion professionnelle
- Réfléchir à un changement de métier
- Valider le choix d'une formation ou d'une VAE
- Valider un projet de création d'entreprise
- Envisager une transition de carrière.



PROGRAMME

Le déroulement du bilan de compétences suit les trois phases réglementaires prévues par l'article R.6313-4 du Code du travail. La durée de ces différentes phases dépend de la formule de bilan de compétences choisie par le(a) bénéficiaire.

BILAN DE COMPÉTENCES

FORMULE 16H00 ET
FORMULE 24H00

Il existe 2 formules : **Formule 16h00** ou **Formule 24h00**

FORMULE 16H00 - 1500€ net de taxes (TVA non applicable, art 293B du CGI)	FORMULE 24H00 - 2050€ net de taxes (TVA non applicable, art 293B du CGI)
• 1 entretien conseil (gratuit) • 2 entretiens individuels (4h) pour identifier vos aspirations professionnelles (vos valeurs, vos besoins, votre personnalité) • 2 entretiens individuels (4h) pour identifier vos compétences et vos potentiels • 1 entretien individuel (2h) pour définir votre plan d'action et rédiger la synthèse de votre bilan de compétences. • Soit 16 heures de formation dont 10 heures d'entretiens personnalisés en cabinet ou visioconférence auxquels s'ajoutent 6 heures de formation à distance grâce au carnet de bord • La durée du bilan de compétences 16h00 est de 5 à 6 semaines à raison d'1 entretien toutes les 2 semaines.	• 1 entretien conseil (gratuit) • 3 entretiens individuels (6h) pour identifier vos aspirations professionnelles (vos valeurs, vos besoins, votre personnalité) • 3 entretiens individuels (6h) pour identifier vos compétences et vos potentiels • 2 entretiens individuels (4h) pour définir votre plan d'action et rédiger la synthèse de votre bilan de compétences. • Soit 16 heures d'entretiens personnalisés • Soit 24 heures de formation dont 16 heures d'entretiens personnalisés en cabinet ou visioconférence auxquels s'ajoutent 8 heures de formation à distance grâce au carnet de bord • La durée du bilan de compétences 24h00 est de 8 à 12 semaines à raison d'1 entretien toutes les 2 semaines.

BILAN DE COMPÉTENCES

FORMULE 16H00 ET
FORMULE 24H00



MODALITES D'EVALUATION

Notre démarche d'évaluation est basée sur le modèle Kirpatrick® et repose sur 4 niveaux d'évaluation :

→ **Réaction** : en continu, au fil de l'eau : votre ressenti, vos besoins votre satisfaction ;

→ **Apprentissage** : évaluation des connaissances acquises : sur vous, sur les techniques, sur les outils, sur l'environnement professionnel, sur les ressources et réseaux, sur les métiers etc....

→ **Comportement** : évaluation des comportements mis en œuvre pendant et à l'issue du bilan de compétences via le transfert des connaissances et compétences acquises dans les plans d'action

→ **Résultats** : évaluation à chaud des résultats obtenus par rapport à vos attentes et évaluation à froid (2 mois après la fin du Bilan de Compétences) sur les effets induits de l'accompagnement et les résultats réels.



TARIF ET HEURES

Formule 16h00

→ **1500 €** Net de taxes (TVA non applicable, art. 293 B du CGI)

→ 16 heures de formation = 10 heures d'entretiens personnalisés + 6 heures de formation à distance grâce au carnet de bord.

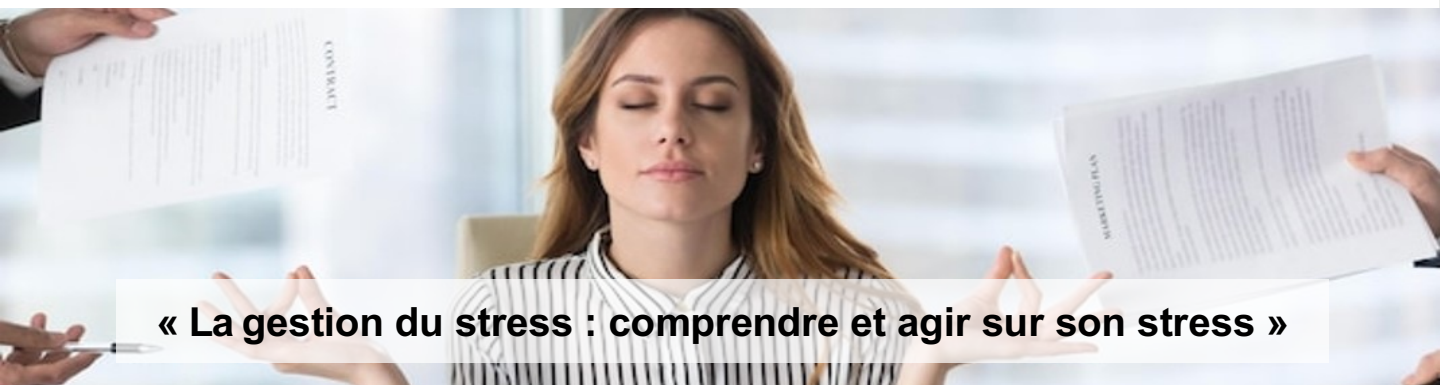
Formule 24h00

→ **2050 €** Net de taxes (TVA non applicable, art. 293 B du CGI)

→ 24 heures de formation = 16 heures d'entretiens personnalisés + 8 heures de formation à distance grâce au carnet de bord.



FORMATION GESTION DU STRESS



« La gestion du stress : comprendre et agir sur son stress »

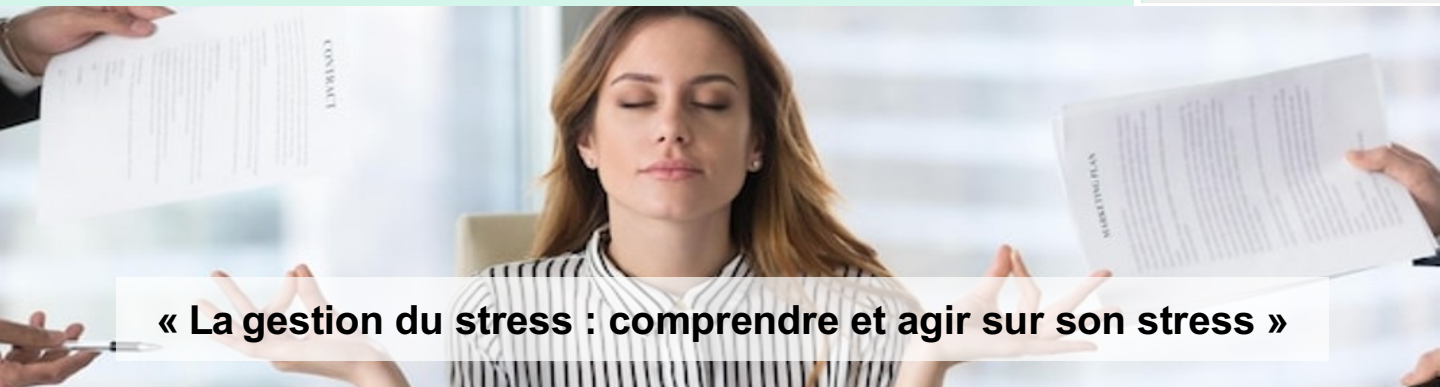
Cette formation vous apprend à réagir aux problèmes, aux émotions et aux autres facteurs de stress qui surviennent dans votre vie professionnelle et personnelle. Des études de cas, des mises en situation vous permettent de mieux appréhender votre stress afin de le réguler et de l'utiliser d'une manière constructive.

Lieux : La formation peut être dispensée à distance à partir d'un outil de visioconférence précédemment sélectionné ensemble (Google Meet ou Zoom). La formation peut aussi se faire en présentiel dans une salle de formation située dans le centre de Bordeaux au 73 rue condillac 33000 Bordeaux.

Accessibilité aux personnes en situation de Handicap : Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour permettre l'accessibilité de nos offres, en fonction des besoins et compte tenu des difficultés particulières liées au handicap des personnes concernées. Après un premier contact par mail à gracenegui@gmail.com, la proposition peut éventuellement être adaptée à vos besoins et attentes. En cas d'impossibilité, nous saurons vous orienter vers des prestataires spécialisés. Contactez-moi pour plus d'informations au 06.47.38.99.18.



FORMATION GESTION DU STRESS



« La gestion du stress : comprendre et agir sur son stress »

Objectifs pédagogiques : À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- Comprendre le concept de stress et ses mécanismes
- Évaluer son propre niveau de stress et adopter les bonnes stratégies
- Apprendre puis maîtriser les techniques et outils essentiels à la gestion du stress

Public concerné : Cette formation s'adresse à toutes les personnes souhaitant canaliser efficacement leur stress et leurs émotions au travail et désirant avoir les clés pour se libérer du stress dans la vie professionnelle / personnelle.

Prérequis : Aucune connaissance particulière.

Contenu de la formation :

- Les différentes définitions du stress
- Les signes du stress
- L'impact du stress
- Vivre avec le stress
- Repérer les déclencheurs
- Exercices pour lutter contre le stress
- Identifier ses drivers en période de stress

FORMATION GESTION DU STRESS



« La gestion du stress : comprendre et agir sur son stress »



Travaux pratiques : Compilation du questionnaire auto-administré.

Évaluer les niveaux et facteurs de stress

- Définition, réaction et symptômes du stress (corporels, émotionnels, intellectuels et comportementaux).
- Comprendre les réactions face au stress.
- Les trois niveaux de stress : alarme, résistance, épuisement.
- Identifier ses propres facteurs de stress personnel et professionnel.
- Connaître les étapes du changement et le stress associé.



Travaux pratiques : Auto-diagnostic sur le niveau de stress.
Identification des agents stressants au travail.

Connaître les techniques de gestion du stress

- Approche cognitive : croyances " limitantes ", injonctions et permissions.
- Approche émotionnelle : empathie, ancrage positif, visualisation et respect des besoins fondamentaux.
- Approche corporelle : respiration, relaxation, étirements et pratiques corporelles.

FORMATION GESTION DU STRESS



Modalités pratiques

→ Travaux pratiques

Alternance d'apports théoriques, d'échanges, d'exercices et de mise en situation.

→ Méthodes pédagogiques

Pédagogie active basée sur le décryptage de son profil, des échanges, des mises en situation et une évaluation tout au long de la formation.



Modalités d'évaluation

La formatrice évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation... Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.



Tarif / Durée / délai d'accès

A partir de **510€** net de taxes (TVA non applicable art. 293 du CGI) - **7h00** de formation.

Tarif sur devis pour entreprise pour 10 personnes max et minimum 2 personnes.

Un délai d'accès de 15 jours minimum est nécessaire.

Formation à la carte : vous souhaitez une formation adaptée aux spécificités de votre entreprise et de vos équipes ? Je construis votre formation sur mesure !



Solution de financement

- **En individuel** : il est possible de la financer sur ses fonds propres. Afin de faciliter au mieux les aspects liés à aux règlements, il est désormais possible de procéder au paiement par virement bancaire ou via l'application Lydia. Le paiement en plusieurs fois sans frais est possible.
- **Par l'entreprise** : L'entreprise peut faire une demande de prise en charge à son opérateur de compétences (OPCO) en mentionnant le nom de notre l'organisme de formation ou demander un devis personnalisé. Rapprochez-vous de votre service RH.

Cette formation
est modulable et
s'adapte selon
les besoins que
vous aurez
définis lors de
notre entretien
diagnostic



FORMATION GESTION DU STRESS



CONTACT :

- Mail : **gracenegui@gmail.com**
- Téléphone : **06 47 38 99 18**

TAUX DE PERFORMANCE (au 31/12/2024) :

Taux de satisfaction globale :

Nombre de participants :

(Mise à jour au 31/12/24).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352- 15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme.
- Il est strictement interdit de fumer et de « vapoter » au sein des locaux.

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme ;
- Exclusion définitive de la formation.

Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge.

L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 5 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Article 6 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise ou chez nos partenaires, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise.

Article 7 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par **Grace NEGUI-VERGNE** et portés à la connaissance des stagiaires. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires. En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire en avertit le formateur. Par ailleurs, une fiche de présence est obligatoirement signée par le stagiaire.

Article 8 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation (ou via zoom, skype) en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 9 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet.

L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

Article 10 : Enregistrements, propriété intellectuelle

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 11 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

Grace NEGUI-VERGNE décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute natures déposés par les apprenants dans les locaux.

Article 12

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

L'organisme de formation **Grace NEGUI-VERGNE** dont le siège social est situé au 70 avenue Lakanal 33110 Le Bouscat organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DREETS Nouvelle Aquitaine sous le n°75331329433 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tous autres documents de **Grace NEGUI-VERGNE** tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que **Grace NEGUI-VERGNE** ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

1 - INSCRIPTION

Vous disposez de la possibilité de vous inscrire par téléphone 06 47 38 99 18, par courrier électronique **gracenegui@gmail.com** ou par courrier postal à l'adresse suivante : **Grace NEGUI VERGNE** – 70 avenue Lakanal. Votre inscription sera prise en compte à réception de la convention ou contrat de formation professionnelle ainsi que de ces présentes CGV dûment signés et portant cachet commercial (si possible).

Pour les formations à distance, il appartient au participant de s'assurer de la bonne configuration de son matériel informatique, avant la formation dans les délais impartis.

2 - ANNULATION – REMPLACEMENT

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit **Grace NEGUI-VERGNE** et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer **Grace NEGUI-VERGNE** par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à gracenegui@gmail.com, reçu au plus tard quatorze [14] jours calendaires avant la date de la formation.

En cas d'annulation reçue moins de quatorze [14] jours calendaires avant la date de la formation (ou du premier module pour un cycle ou une formation à distance), le montant de l'inscription reste dû en totalité à **Grace NEGUI-VERGNE**.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

3 - TARIFS - PAIEMENT

Tous les tarifs sont indiqués hors taxes. Ils seront majorés des droits et taxes en vigueur. Nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant. Pour toutes questions concernant nos conditions tarifaires, n'hésitez pas à contacter **Grace NEGUI-VERGNE**.

Sauf accord particulier, un règlement intégral devra intervenir avant le début de la formation, comptant et sans escompte à réception de facture. En cas de paiement effectué par un OPCO, l'accord de financement par votre OPCO doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation. Si **Grace NEGUI-VERGNE** n'a pas réceptionné l'accord de financement, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge vous sera directement facturée.

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points.

À défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible.

Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée à 15 (quinze) % du montant des sommes exigibles.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

4 - RESPONSABILITÉ - INDEMNITÉS

L'employeur, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de **Grace NEGUI-VERGNE** ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré **Grace NEGUI-VERGNE** pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que **Grace NEGUI-VERGNE** ne puisse être recherchée ou inquiétée.

5 - DROIT DE CONTRÔLE DE INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

Grace NEGUI-VERGNE se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard quatorze [14] jours calendaires avant la date prévue.

Grace NEGUI-VERGNE se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Grace NEGUI-VERGNE se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- De refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements
- D'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

6 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations **Grace NEGUI-VERGNE** ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de **Grace NEGUI-VERGNE** ou de ses ayants droit.

7 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Grace NEGUI-VERGNE s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données personnelles, effectués à partir du site (pas de site internet actuellement), soient conformes à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés ») et du Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement général sur la protection des données » (ou « RGDP »).

Cette politique décrit la manière dont **Grace NEGUI-VERGNE** s'engage à collecter, utiliser et protéger vos données personnelles.

Vous pouvez exercer, conformément aux dispositions des articles 39, 40, 41, et 42 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant à : Grace NEGUI-VERGNE – 70 avenue Ikanal 33110 Le Bouscat ou par téléphone 06 47 38 99 18.

8 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE LE PRÉSENT ACCORD EST RÉGI PAR LE DROIT FRANÇAIS.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions, et à défaut d'un accord amiable des parties, le tribunal de commerce de rattachement du siège social de l'organisme de formation sera seul compétent.



GRACE COACHING

Devenez qui vous êtes.

Pour toute réclamation, veuillez vous adresser à Grace Negui-Vergne au 06.47.38.99.18 ou par mail à gracenegui@gmail.com.

